

Mouvement inter départemental du premier degré

Mobilité des personnels enseignants du premier degré au titre de la rentrée scolaire 2022 - Phase interdépartementale -

L'attention des enseignants du 1^{er} degré est attirée sur les modalités d'organisation des opérations de mutation des personnels enseignants du premier degré, décrites dans la **note de service ministérielle du 28 octobre 2021** parue au **BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021**.

Le mouvement inter départemental des enseignants du 1^{er} degré au titre de 2022 est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles de gestion en matière de mobilité du 25 octobre 2021.

Afin de faciliter la démarche des agents dans leur processus de mobilité, une plateforme « info mobilité » est mise en place par le Ministère de l'Éducation nationale au : **01 55 55 44 44** du **Judi 4 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021 à 12 heures** (heure métropole) **entre 9 h 30 et 19 h 00**.

De plus, **pour accompagner les enseignants dans cette phase clé de leur parcours professionnel, ils pourront s'adresser à la cellule mouvement interdépartemental** permutations-dsden94@ac-creteil.fr qui les informera sur le suivi de leur dossier dès le mercredi 1^{er} décembre 2021 et jusqu'à la fin des opérations de validation des vœux et des barèmes, soit le mercredi 2 février 2022.

Tous les documents et les pièces justificatives devront être envoyés à cette boîte fonctionnelle.

NOUVEAUTE RENTREE SCOLAIRE 2022 : MOUVEMENT SUR POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)

A titre expérimental, un mouvement inter départemental sur postes à profil est mis en place.

Ce mouvement est organisé en parallèle des opérations de mouvement inter départemental.

Il permet de pourvoir des postes à fort enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris le département où est proposé le poste).

*Une **durée minimale obligatoire sur le poste obtenu de trois ans** est prévue.*

La saisie et la gestion des candidatures se fait sous l'outil COLIBRIS (ouverture de COLIBRIS du jeudi 4 novembre 2021 au 18 novembre 2021).


Calendrier des opérations de gestion du mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée scolaire 2022 :

DATES	MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)
Jeudi 28 octobre 2021	Publication des LDG du 25 octobre 2021 et de la note de service ministérielle du 28 octobre 2021 parue au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.	
Du Jeudi 4 novembre au mardi 30 novembre 2021 à 12 h00 (heure métropole)	Ouverture de la cellule « info mobilité » 1 ^{er} degré. (numéro de téléphone : 01 55 55 44 44)	
<u>Du jeudi 4 novembre 2021 au jeudi 18 novembre à 12 h00 (heure métropole)</u>		<u>Ouverture de COLIBRIS : formulation des candidatures sur les postes à profil.</u>

DATES	MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)
Du mardi 9 novembre 2021 à 12 h 00 au mardi 30 novembre 2021 à 12 h 00 (heure métropole)	Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans l'application SIAM accessible par internet via l'application « I-Prof »	
Mardi 30 novembre 2021 à 12h00 (heure métropole)	Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM. Fermeture de la plateforme « info mobilité ». L'enseignant s'adresse à la cellule mouvement inter départemental de la DSDEN pour le suivi de son dossier à l'adresse : permutations-dsden94@ac-creteil.fr	
<u>Du jeudi 18 novembre 2021 au jeudi 6 janvier 2022</u>		
A compter du Mercredi 1er décembre 2021	Envoi des confirmations de candidatures dans la <u>boîte aux lettres électronique « I-Prof »</u> du candidat <u>par les services départementaux.</u>	
Mercredi 8 décembre 2021 <u>Délai de rigueur</u>	<p>Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département, signées, et de l'ensemble des pièces justificatives à la DSDEN Exclusivement par voie électronique à l'adresse fonctionnelle suivante : permutations-dsden94@ac-creteil.fr</p> <p>⚠ Les demandes parvenues par courrier ou sur une autre adresse courriel ne seront pas traitées.</p> <p>Tous les documents et pièces jointes devront être SCANNES uniquement en RECTO.</p> <p>Aucune photographie de document ne sera acceptée.</p> <p>Sans respect de ces obligations, les demandes ne seront pas traitées.</p> <p>⚠ Toute confirmation non transmise dans les délais fixés soit le 8 décembre 2021 invalidera la participation du candidat au mouvement.</p> <p>Les enseignants sollicitant une bonification au titre du handicap pourront se référer à la notice publiée sur le site qu'ils complèteront et à laquelle ils joindront les pièces justificatives demandées.</p> <p>L'annexe « majoration de barème au titre du handicap » est à transmettre par</p>	

DATES	MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)
	<p>l'agent à la médecine de prévention et à la DRHM aux adresses suivantes : ce.sema@ac-creteil.fr permutations-dsden94@ac-creteil.fr</p> <p>Les pièces justificatives médicales sont à transmettre à : ce.sema@ac-creteil.fr</p> <p>- Les enseignants sollicitant une bonification au titre des centres d'intérêt matériel et moraux (CIMM) pourront se référer au formulaire disponible sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr / rubrique « <i>Métiers et ressources humaines / Enseignement/Mobilité/La mutation des personnels enseignants du premier degré</i> ».</p> <p>Ils devront compléter ce formulaire. Il est recommandé de cocher et de Justifier le plus grand nombre d'items possible. Ce formulaire et les pièces justificatives seront à transmettre par voie électronique sur l'adresse fonctionnelle des permutations de la DSDEN : permutations-dsden94@ac-creteil.fr</p>	
Du 8 décembre 2021 au 18 janvier 2022	Barémage par les services départementaux pour le mouvement inter départemental	
<u>Vendredi 7 janvier 2022</u>		<u>Date d'affichage des agents retenus en rang 1 sur les postes à pourvoir</u>
<u>Lundi 10 janvier</u>		<u>Date limite de réponse aux agents retenus en rang 1</u> NB : Les enseignants retenus doivent confirmer l'acceptation du poste dans l'outil COLIBRIS. S'ils sont retenus sur plusieurs postes, ils doivent IMPERATIVEMENT accepter un poste et refuser les autres. L'acceptation d'un poste est définitive.
<u>Jeudi 13 janvier</u>		<u>Date d'affichage des agents retenus en rang 2 (si désistement du candidat en rang 1)</u>
<u>Lundi 17 janvier</u>		<u>Date limite de réponse aux agents retenus en rang 2</u> Mêmes conditions : voir NB (candidats retenus en rang 1)

DATES	MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)
Mardi 18 janvier 2022 au plus tard	<p>Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale</p> <p>Ces demandes sont disponibles sur le site : www.education.gouv.fr</p> <p>⚠ Aucune demande ne doit être transmise à l'administration centrale.</p> <p>Elles ne seront pas traitées par l'administration centrale mais par la DSEN. Elles seront à envoyer exclusivement à : permutations-dsden94@ac-creteil.fr</p>	
Mercredi 19 janvier 2022	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM par la DSDEN.	
Du mercredi 19 janvier au mercredi 02 février 2022	<p>Vérification des barèmes par les enseignants.</p> <p>Correction – le cas échéant - par la DSDEN, sur sollicitation des enseignants exclusivement sur l'adresse : permutations-dsden94@ac-creteil.fr</p>	
<u>Jeudi 20 janvier 2022</u>		<u>Date d'affichage des agents retenus en rang 3 (si désistement du candidat de rang 2)</u>
<u>Lundi 24 janvier 2022</u>		<u>Date limite de réponse aux agents retenus en rang 3</u> Mêmes conditions : voir NB (candidats retenus en rang 1)
<u>Mercredi 26 janvier 2022</u>		<u>Compilation nationale des résultats de mutation pour le mouvement des postes à profil</u>
Lundi 7 février 2022	<p>Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans SIAM.</p> <p>Les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel.</p> <p>Aucun envoi n'est à faire par les enseignants.</p>	
Mercredi 9 février 2022	<p>Transfert des fichiers de candidatures à l'administration centrale par la DRHM</p> <p>⚠ Le transfert est une transaction définitive. Aucune modification ou nouvelle demande ne sera saisie par l'administration centrale en dehors des cas d'annulation</p>	

DATES	MOUVEMENT INTER DEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POSTES A PROFIL (POP / COLIBRIS)
Jeudi 10 février 2022	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental par la DSDEN. Ces demandes sont à faire exclusivement sur l'adresse : permutations-dsden94@ac-creteil.fr	
Du lundi 14 février 2022 au vendredi 25 février 2022	Phase de fiabilisation des barèmes par la DRHM et d'optimisation du projet de mutation par le Ministère. Aucune intervention de la part des enseignants	
A partir du mardi 1er mars 2022	Transmission et publication des résultats aux participants. Affichage des résultats sur SIAM et dans les boîtes à lettres « I-Prof » et le cas échéant par message sur le téléphone portable des enseignants. <u>Aucune réponse ne sera faite par courrier ou sur les boîtes mail personnelles.</u>	
	 A l'issue des résultats, participation obligatoire au mouvement intra départemental des candidats qui auront obtenu leur mutation.	

POUR INFORMATION :

1/ PROCEDURE D'ACCES A SIAM :

- Se connecter à : <http://www.education.gouv.fr/persdonnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation
- Saisir son « compte utilisateur » et son « mot de passe »
- Cliquer sur « connexion »
- Cliquer sur « IPROF », puis « Les services », puis « SIAM »

2/ PROCEDURE D'ACCES A COLIBRIS (saisie des candidatures) :

Application permettant de candidater sur un plusieurs postes proposés au mouvement POP, de suivre l'avancée du traitement des demandes (en cas de proposition d'entretien), et, de confirmer l'acceptation d'un poste (sans confirmation dans les délais impartis, l'enseignant sera réputé y renoncer).

Une nouvelle demande doit être saisie pour chaque poste sur lequel l'enseignant veut postuler.

A l'issue de la confirmation de l'acceptation d'un poste, les candidats seront destinataires d'un EXEAT du département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu.

- Se connecter à : <http://www.education.gouv.fr/persdonnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation
- Saisir son « compte utilisateur » et son « mot de passe »
- Cliquer sur « connexion »
- Cliquer sur « IPROF », puis « Les services », puis « SIAM »
- Choisir « Mouvement POP »

Pour vos questions, une seule adresse mail :

permutations-dsden94@ac-creteil.fr